

**OFFICE NOTARIAL DE ROGLIANO
SELAS PAOLETTI NOTAIRES ASSOCIES**

Commune de CAGNANO

**AVIS DE CREATION
DE TITRE DE PROPRIETE**

Date de L'acte : 08/ 07/ 2026

Suivant acte reçu par Maître Christophe RAMAZZOTTI, Notaire au sein de la Société d'Exercice Libéral par Action Simplifiée « SELAS PAOLETTI NOTAIRES ASSOCIES », titulaire d'un Office Notarial à ROGLIANO (Haute-Corse)", lieu-dit Pian delle Borre

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :
Un acte de Notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil.

- Identité du Requérant

Monsieur Jean **OSCAR**, retraité, époux de Madame Lise-Marie **HERRERA**, demeurant à RUEIL-MALMAISON (92500) 11 rue d'Estienne d'Orves.
Né à TAMATAVE (MADAGASCAR) le 9 mars 1950.
Marié à la mairie de SAINT-MICHEL-SUR-ORGE (91240) le 23 mars 1974 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.
De nationalité française.
Résident au sens de la réglementation fiscale.

- Désignation du Bien

DÉSIGNATION

Dans un ensemble immobilier situé à CAGNANO (HAUTE-CORSE) 20228 83 Passeghju di i forni.

Une maison élevée sur rez-de-chaussée de deux étages

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
B	189	83, Passeghju di i forni	00 ha 00 a 60 ca

Un extrait de plan cadastral est annexé.

Lot numéro sept (7) :

Au rez-de-chaussée, une pièce d'environ 20m² avec accès indépendant, communiquant avec le lot huit par un escalier.
Et les tantièmes indéterminés de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro huit (8) :

A l'étage, une pièce d'environ 20m².

Et les tantièmes indéterminés de la propriété du sol et des parties communes générales.

ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION

L'ensemble immobilier a fait l'objet d'un état descriptif de division établi aux termes d'un acte reçu par Maître SAISSET notaire à BRANDO le 10 novembre 1992 , publié au service de la publicité foncière de BASTIA le 19 novembre 1992, volume 1992P, numéro 6469.

L'état descriptif de division a été modifié :

- aux termes d'un acte reçu par Maître RAMAZZOTTI notaire à ROGLIANO le 22 juin 2023, publié au service de la publicité foncière de BASTIA le 12 juillet 2023, volume 2023P, numéro 6567.
- Aux termes d'un acte reçu par Maître Christophe RAMAZZOTTI, notaire à ROGLIANO, ce jour, dont une copie authentique est en cours de publication au service de la publicité foncière de BASTIA.

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

ramazzotti@20037.notaires.fr

Adresse électronique de l'étude : julie-anne.paoletti@notaires.fr

ramazzotti@20037.notaires.fr

(où doit être envoyé l'avis de réception par la préfecture)